



ASSOCIATION INTERCOMMUNALE
POUR LA REVITALISATION
DE LA PETITE GLÂNE

Procès-verbal de l'assemblée des délégués du mercredi 25 mars 2026

1. Ouverture de l'assemblée

A 19h30, **M. Lucien Quillet, président**, ouvre la séance à la salle du bâtiment communal à Missy. Il informe que l'assemblée sera enregistrée à des fins de rédaction du PV. L'enregistrement sera ensuite effacé.

Après avoir salué Mesdames et Messieurs les délégués, il souhaite une cordiale bienvenue aux membres du Comité de direction ainsi qu'à la presse. Il excuse les personnes absentes.

Toutes les personnes présentes ont été convoquées selon les statuts. 13 délégués sont présents ; le quorum est donc atteint. La majorité absolue est fixée à 7 voix.

Les scrutateurs désignés pour cette séance sont M. David Loup de Vully-les-Lac et M. Robert Rochette de Missy.

M. Lucien Quillet, président, soumet l'ordre du jour. Il ne fait l'objet d'aucune remarque.

2. Contrôle des présences

La liste des présences est établie et sera annexée au présent procès-verbal.

3. PV de l'assemblée des délégués du 27 novembre 2025

Le procès-verbal de la précédente assemblée des délégués n'est pas lu puisqu'il était joint à la convocation d'assemblée.

3.1 Approbation

Aucune modification n'étant demandée, le procès-verbal est soumis au vote tel que présenté. Il est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

4. Etat d'avancement du chantier

M. Lucien Quillet cède la parole à **M. Julien Devanthéry** du bureau CSD pour la présentation des points suivants : *(cf présentation annexée)*

4.1 à 4.3 Etape 1, 2 et 3

Etape 2 - Vully-les-Lacs

Des travaux de finitions sont prévus pour ce printemps : finalisation du lit mineur, finitions et retouches en génie biologique ainsi que la réfection d'un tronçon du chemin béton, courant avril.

Le remplacement d'arbres et buissons sont sous garantie et aura lieu les prochains jours.

Les travaux de protection du mât haute tension sont terminés et ont fait l'objet d'une remise à Groupe E.

Du mobilier urbain et des panneaux didactiques seront installés ce printemps à divers emplacements.

Etape 1 - St-Aubin et Vully-les-Lacs

M. Julien Devanthéry annonce qu'à partir de 2026, l'entretien de l'Etape 1 sera repris par la DGE, en collaboration avec l'entreprise de correction des eaux fluviales. Un plan d'entretien ainsi que des fiches d'intervention sont élaborés par CSD. Il précise, pour chaque type de milieu, élément structurel (digues, exutoires) et mobilier urbain, les tâches à réaliser, les modes opératoires et la fréquence des interventions. La DGE confie une partie de l'entretien à des entreprises privées.

M. David Loup demande si la totalité des coûts d'entretien sont pris à charge des cantons.

M. Julien Devanthéry répond par l'affirmative. Il relève qu'un travail plus important par rapport à la prolifération des roseaux était nécessaire. Des moyens plus lourds vont être entrepris afin de les contenir. Par la suite, lorsque les autres espèces de végétation auront pris leur place et feront de l'ombre, ceux-ci ne pourront plus s'étendre comme actuellement et l'équilibre se fera naturellement.

M. Didier Schouwey confirme que les coûts d'entretien à la charge des communes ne seront pas impactés. Il précise que le Canton de Vaud assume l'entier des frais d'entretien, tandis que dans le Canton de Fribourg, l'État prend en charge 50 %, le solde étant refacturé aux communes selon la clé de répartition habituelle, établie par convention depuis de nombreuses années.

Etape 3 – Missy et Vallon

Le chantier, à l'arrêt depuis la mi-décembre 2025, reprendra la semaine prochaine dans le secteur de Missy-Vallon. La terre végétale a été mise de côté en vue de sa revalorisation, laquelle nécessite des analyses ainsi que le respect d'une procédure spécifique. Une mise à l'enquête est prévue au mois de mai.

À ce stade, la digue est en grande partie réalisée et le lit du cours d'eau a été largement modelé. Une partie des murgiers ainsi que des plantations a déjà été mise en place. Les travaux prévus en avril concernent notamment le déplacement de la conduite d'arrosage.

L'objectif est d'achever les travaux de génie civil au plus tard en septembre 2026.

4.4 Ouvrages d'art

L'appel d'offres se fera au début de l'été 2026 pour les trois ouvrages. Ainsi, les entreprises auront la possibilité de soumissionner pour un pont ou par lot de 2 ou 3 ponts.

Pont AgriCO : le permis de construire a été délivré il y a 2 semaines.

Pont Marais Delé : la mise à l'enquête est prévue au printemps 2026.

Pont Missy : l'examen préalable en cours. Le préavis communal a été accepté le 17.3.26.

Objectif : Démarrage des travaux en automne 2026 pour le pont AgriCo, début 2027 pour les ponts du Marais Delé et de Missy.

4.5 Etat de financement

Les coûts sont maîtrisés. Le dernier poste budgétaire encore incertain concerne les ouvrages. Davantage de précisions seront connues à l'issue de l'appel d'offres. CSD se montre confiant quant au respect des coûts globaux.

M. Didier Schouwey relève par ailleurs que l'ensemble du site a été décapé, ce qui limite le risque de mauvaises surprises.

M. David Loup demande si l'erreur d'implantation du déversoir a engendré un surcoût.

M. Julien Devanthéry indique que cette erreur a été corrigée par une modification du projet. La solution retenue, élaborée en collaboration avec les propriétaires et la Commune de Vallon, a donné satisfaction à l'ensemble des parties. Le surcoût engendré par cette modification, notamment lié aux remblais et aux heures d'honoraires, est actuellement en cours d'évaluation. Les frais, estimés à environ CHF 50'000. –, seront facturés à Schütz & Péclard.

5. Comptes 2025

5.1 Présentation

M. Lucien Quillet cède la parole à **Mme Béatrice Wolf, boursière.**

Elle informe avoir joint les comptes 2025 à la convocation de cette séance et passe à leur présentation :

Bilan

Les rubriques du plan comptable ont évolué au fur et à mesure de l'avancement du projet. Pour diverses raisons, elle précise avoir procédé au reclassement d'un montant de CHF 248'865.- correspondant à des dépenses liées à des factures d'honoraires de ponts émises entre 2022 et 2024.

Initialement imputées aux travaux d'aménagement des étapes 1 et 2, ces dépenses ont été sorties de ces rubriques puis réaffectées aux charges d'honoraires des ponts AgriCo et Marais Delé pour l'exercice 2025.

Les subventions fédérales et cantonales correspondantes, également comptabilisées sur la période 2022–2024, ont fait l'objet du même reclassement.

Investissements

En comparaison au budget 2025, Mme Béatrice Wolf relève que :

- Etape 1 : CHF 554'503.-. Ce montant était surévalué car il a été calculé au prorata du budget initial du projet, avant soumission. Ce budget initial prévoyait une marge de sécurité car il était aussi destiné au positionnement de l'OFEV.
- Etape 2 : CHF 828'211.40 Remarque identique à l'étape 1. De plus, une partie des travaux ont été retardés par les conditions météorologiques.
- Etape 3 : CHF 5'070'000.- Remarque identique à l'étape 1+2. Également comme à l'étape 2, une partie des travaux ont été retardés par les conditions météorologiques. De plus, le démarrage des travaux de l'étape 3 a été repoussé en attente de l'octroi du subventionnement. A relever aussi que l'entreprise Gasser pratique des prix plus attractifs.

Comme mentionné précédemment, dès l'exercice 2025, des rubriques spécifiques aux dépenses et produits liés aux ponts ont été introduites dans le plan comptable. Dès lors, les charges et recettes sont ventilées de manière précise selon leur nature.

Achats de terrain :

- L'achat à l'ECPF n'a pas eu lieu. (CHF 25'200.-. frais de verbal)
- L'achat à la Commune de St-Aubin n'a pas pu se finaliser en 2024 ; le solde de CHF 55'547.50 correspond au paiement final selon les métrés.
- L'achat à la Commune de Vully-Les-Lacs a été repoussé à l'exercice 2026.

Mme Béatrice Wolf continue en commentant les recettes :

Quatre montants négatifs apparaissent sous les rubriques de subventions pour l'exercice 2025. Ils correspondent à un total de CHF 58'158.60, qui a dû être restitué à l'OFEV. Ce montant représente la part non subventionnable de factures d'honoraires liées à des ouvrages de ponts, couvrant les exercices 2022 à 2024.

Le montant de CHF 58'158.60 n'apparaît pas de manière distincte, car il est fondu avec d'autres subventions perçues au cours de l'exercice 2025

Pour rappel, la part des coûts non-subventionnable est de 22.9% pour le pont AgriCo, 40% pour le pont Marais Delé et 40% pour le pont de Missy.

Le subventionnement cantonal vaudois pour l'étape 3 consiste en un montant unique versé en début d'étape à hauteur de 80 %, le solde étant versé à la terminaison de l'étape. L'octroi du subventionnement de l'étape 3 n'a été accordé qu'au début de l'année 2025. En l'absence de décision formelle avant cette date, aucun montant n'avait été budgétisé.

Par ailleurs, une partie des subventions fédérales et cantonales relatives à l'étape 3 concerne le remboursement de factures déjà acquittées entre 2022 et 2024.

Le projet a également bénéficié du soutien de dons d'entreprises privées pour un montant total de CHF 110'800.–, se décomposant comme suit :

- CHF 14'300.– du Groupe E, relatif au fonds Made Star
- CHF 6'500.– de la BCF, destiné aux panneaux didactiques
- CHF 90'000.– du Groupe E, en lien avec la protection du mât haute tension

À cela s'ajoute un don de CHF 80'000.– versé par l'Association Broye Source de Vie.

Frais de fonctionnement

Madame Béatrice Wolf relève qu'une erreur s'est glissée lors de l'établissement du budget 2025 sous la rubrique « Organe de révision ». La charge aurait dû être estimée à CHF 1'600.–, correspondant au tarif de l'ancienne fiduciaire. Entre-temps, le choix s'est porté sur un nouvel organe de révision, impliquant une provision de CHF 2'200.– pour la révision des comptes 2025.

L'exécutif s'est réuni à quelques reprises supplémentaires, notamment dans le cadre de l'ouverture des soumissions de l'étape 3.

Lors de la préparation du budget 2025, à l'automne 2024, les intérêts avaient été estimés sur la base d'un taux de 2,65 %. Or, le taux effectif s'est limité à 1,90 % au premier semestre, puis à 1,70 % au second semestre. Par ailleurs, les travaux réalisés en 2025 ont été moins nombreux que prévus. Ces deux facteurs ont entraîné une diminution significative des frais d'intérêts par rapport aux montants budgétés.

Les charges de fonctionnement, pour un montant total de CHF 22'616.90, sont facturées aux communes en janvier de chaque année.

Système de contrôle interne

Madame Béatrice Wolf précise que le nouvel organe de contrôle recommande vivement à l'AIRPG de mettre en place, utiliser et documenter des règles appropriées afin de disposer d'un système de contrôle interne (SCI) optimal.

Actuellement, l'AIRPG applique un mode de fonctionnement permettant d'identifier et de contrôler les dépenses, notamment par l'analyse des factures par le bureau d'aide au maître d'ouvrage (CSD), la validation des offres par le CODIR et le suivi budgétaire. La gestion financière repose quant à elle sur le paiement des dépenses après validation du

bureau d'aide au maître d'ouvrage (CSD), le principe de la double signature, ainsi que des contrôles effectués par le conseiller financier, dans le cadre du crédit de construction.

Toutefois, ces pratiques, bien qu'effectives, ne sont à ce jour ni formalisées, ni documentées, ni encadrées quant à leur fréquence de contrôle, et aucune responsabilité formelle n'est attribuée pour leur exécution et leur supervision.

Afin de remédier à cette situation, une matrice de contrôle interne sera élaborée au cours du printemps par le CODIR, puis mise en œuvre durant l'été. Les délégués seront informés de sa mise en application lors de l'assemblée d'automne.

La parole est donnée aux délégués. Il n'y a pas de question.

5.2 Rapport de l'organe de révisions

M. Lucien Quillet rappelle que le rapport de l'organe de révision a également été transmis avec la convocation. Il est affiché mais n'est pas lu.

5.3 Rapport et préavis de la commission financière

M. Lucien Quillet cède la parole à la commission des finances composée de MM. Alexandre Bardet, Nicolas Pilet, Michaël Ballaman et M. Gilles Vuillième, suppléant. **M. Gilles Vuillième** donne lecture de leur rapport et propose d'accepter les comptes tel que présenté.

M. Lucien Quillet ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, les comptes 2025 sont soumis au vote.

5.4 Approbation

Les comptes 2025 sont acceptés à l'unanimité. L'assemblée en donne décharge au comité et à la boursière.

6. Divers

M. Lucien Quillet cède la parole aux délégués.

M. Didier Schouwey, président du CODIR de l'AIRPG, remercie la secrétaire-boursière, M. Devanthéry et M. Dubau de CSD, ainsi que les équipes sur le terrain pour leur travail assidu et leur engagement.

Il adresse également ses remerciements à ses collègues du CODIR, en particulier à M. Stéphane Vessaz et M. Laurent Morel, qui quitteront leurs fonctions au cours des prochaines semaines.

Enfin, il remercie les délégués, dont certains siègent pour la dernière fois. Une assemblée constitutive est prévue le mercredi 8 juillet à Saint-Aubin, afin d'accueillir les nouveaux délégués.

M. Laurent Morel, en qualité de **Vice-Syndic de Missy** qui accueille cette assemblée, invite chacun à rester à la collation qui suivra pour fraterniser un instant.

M. Lucien Quillet remercie les personnes présentes et clôt la séance à 20h30.

St-Aubin, le 25 mars 2026

Le président de l'assemblée :

La secrétaire de l'assemblée :

Lucien Quillet



Béatrice Wolf



Annexes :

- Liste des présences et excusés
- Rapport de la commission financière
- Présentation du bureau CSD utilisée lors de l'assemblée

Liste des présences Assemblée du 26.3.2026



ASSOCIATION INTERCOMMUNALE
POUR LA REVITALISATION
DE LA PETITE GLÂNE

Président assemblée

Lucien	Quillet	Président des délégués	
--------	---------	------------------------	--

Délégués de l'AIRPG

Vallon			
Isabelle	Guerry	Syndique	I. Guerry
Michèle	Wilbert	Conseillère communale	
Gilles	Vuillème	Conseiller communal	
Vincent	Contesse	Conseiller communal	

St-Aubin

Christel	Tschanz	Conseillère communale	
Anne-Pascale	Collaud	Conseillère communale	
Béatrice	Bapst	Membre CAT	
Philippe	Chanex	suppléant cons. comm.	

Vully-les-Lacs

Alexandre	Bardet	Conseiller Communal	excusé
Jérémie	Christinat	Conseiller Communal	excusé
David	Loup	Conseiller Communal	
Fabienne	Vessaz	Suppléante	

Missy

Olivier	Thévoz	Syndic	excusé
Nicolas	Pilet	Conseiller Municipal	
Lucien	Quillet	Conseiller Général	
Robert	Rochette	Conseiller Général	

Comité de direction de l'AIRPG

Alain	Bally	Conseiller Communal, Vully-les-Lacs	Bally
Laurent	Morel	Conseiller Communal, Missy	
Stéphane	Vessaz	Conseiller Communal, Vallon	
Didier	Schouwey	Vice-syndic, St-Aubin	

Représentants des cantons

Fribourg			
Daniel	Pugin	Service de l'environnement	

Vaud			
Claude-Alain	Davoli	DGE, domaine des eaux	excusé

Représentants des bureaux d'ingénieurs

Julien	Devanthery	bureau CSD	
Nicolas	Dubau	bureau CSD	excusé

Sponsoring

Alexandre	Ghiraldi	Broye Source de Vie	excusé
Philippe	Savary	Broye Source de Vie	excusé

Presse

Liste des présences Assemblée du 26.3.2026



ASSOCIATION INTERCOMMUNALE
POUR LA REVITALISATION
DE LA PETITE GLÂNE

La Broye	
La Liberté	
Le Républicain	Ph. CAUSSE
Le 24h	

Autres personnes

Veillez svp indiquer votre prénom et nom, institution

Rapport de la commission financière relatif aux comptes 2025

Assemblée des délégués du 25 mars 2026

En conformité avec les attributions qui nous sont confiées par les statuts et la loi sur les finances communales (art. 72 LFCo), la commission financière a revu le bilan, le compte de résultats et le compte des investissements 2025. La vérification des comptes a été confiée à un organe externe, soit la société Fiduconsult Fribourg SA.

Ce dernier a procédé à son travail de vérification selon la loi sur les finances communales (LFCo), son ordonnance (OFCo) et la recommandation d'audit suisse 60. Le comité de direction nous a remis ledit rapport datant du 12 mars 2026. L'organe de révision mentionne dans son rapport que la responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité de direction. Cette responsabilité comprend également la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne afin d'éviter les anomalies significatives. Ce rapport conclut que les comptes 2025 sont conformes aux prescriptions légales et recommande de les approuver tels que présentés.

La commission financière s'est réunie le 11 mars 2026 pour prendre connaissance des états financiers 2025. Ils nous ont été exposés par Madame Béatrice Wolf, secrétaire-boursière. L'ensemble des états financiers ont été validés à l'issue de cette séance.

Concernant le compte de fonctionnement, nous constatons que les dépenses sont inférieures au budget 2025 de CHF 34'523.10. Cette différence s'explique principalement par des intérêts sur la limite du compte courant moins élevés qu'anticipé. Cette situation résulte du suivi rigoureux et proactif des demandes de subvention effectué par le comité de direction et la boursière. Comme les 1ers exercices, l'exercice clôture avec un résultat de CHF 0.00 compte tenu de l'imputation faite aux communes pour CHF 22'616.90.

Concernant les investissements, nous avons la suite de la réalisation des travaux du Lot No 1, 2, 3 et 4 pour CHF 2'649'128.00 contrebalancé par les subventions perçues pour CHF 3'042'882.75. A noter que le volume d'investissements est inférieur aux prévisions initiales. Les investissements dépendent des conditions météorologiques. Nous avons constaté des montants inférieurs pour l'étape 3

ainsi que le début des réalisations des ouvrages – Pont AgriCo, Mariais Delé et Missy qui a été repoussé sur 2026. S’agissant de travaux en cours de réalisation, aucun amortissement ordinaire n’est comptabilisé conformément aux principes comptables MCH2.

En revanche, s’agissant du système de contrôle interne (SCI), et contrairement à l’exercice précédent, il ressort du rapport que celui-ci n’est pas documenté par écrit dans tous les domaines importants. Cela ne signifie toutefois pas que des contrôles n’existent pas au sein de l’Association, mais plutôt que ceux-ci ne sont pas formalisés pour tous les éléments considérés comme essentiels par l’Organe de révision. À cet égard, la Commission financière recommande au Comité de procéder à la documentation du SCI afin que son existence puisse être dûment attestée dans le cadre des comptes 2026.

Sur la base du rapport de l’organe de révision et des explications données par le comité de direction et la boursière, la commission financière recommande l’approbation des comptes 2025 par l’assemblée des délégués.

Nous remercions le comité de direction et Madame Wolf pour leur bon travail et l’information transparente sur la situation financière de l’association.

St-Aubin, le 11 mars 2026

Pour la commission financière

Alexandre Bardet



Gilles Vullièrne





Assemblée générale des délégués

25 mars 2026 / Missy



ASSOCIATION INTERCOMMUNALE
POUR LA REVITALISATION
DE LA PETITE GLÂNE

CSDINGENIEURS+
INGÉNIEURS PAR NATURE

Assemblée des délégués de l'AIRPG – 25 mars 2026

Ordre du jour



ASSOCIATION INTERCOMMUNALE
POUR LA REVITALISATION
DE LA PETITE GLÂNE

CSDINGENIEURS+

1	Ouverture de l'assemblée
2	Contrôle des présences
3	PV de l'assemblée des délégués du 27 novembre 2025
4	Etat d'avancement du chantier
5	Comptes 2025
6	Divers



Assemblée des délégués de l'AIRPG – 25 mars 2026

Ordre du jour

- 1 Ouverture de l'assemblée
- 2 Contrôle des présences
- 3 PV de l'assemblée des délégués du 27 novembre 2025
- 4 Etat d'avancement du chantier
- 5 Comptes 2025
- 6 Divers

Assemblée des délégués de l'AIRPG – 25 mars 2026

Ordre du jour

- 1 Ouverture de l'assemblée
- 2 Contrôle des présences
- 3 PV de l'assemblée des délégués du 27 novembre 2025
- 4 Etat d'avancement du chantier
- 5 Comptes 2025
- 6 Divers

Assemblée des délégués de l'AIRPG – 25 mars 2026

Ordre du jour

- 1 Ouverture de l'assemblée
- 2 Contrôle des présences
- 3 PV de l'assemblée des délégués du 27 novembre 2025
- 4 Etat d'avancement du chantier
- 5 Comptes 2025
- 6 Divers



Assemblée des délégués de l'AIRPG – 25 mars 2026

Ordre du jour

- 1 Ouverture de l'assemblée
- 2 Contrôle des présences
- 3 PV de l'assemblée des délégués du 27 novembre 2025
- 4 Etat d'avancement du chantier
- 5 Comptes 2025
- 6 Divers



4.1 Etapas 1 et 2

+ Vully-les-Lacs (étape 2)

- Travaux presque terminés
- Installation de chantier repliée
- Finitions reportées à partir d'avril-mai 2026 :
 - Finalisation lit mineur et retouches d'aval vers l'amont
 - Réalisation des mursiers
 - Petits travaux de finitions
- Réfection du chemin béton reportée en avril 2026
- Protection berges vers le mât Groupe E réalisée
- Plantations en cours
- Panneaux didactiques au printemps 2026

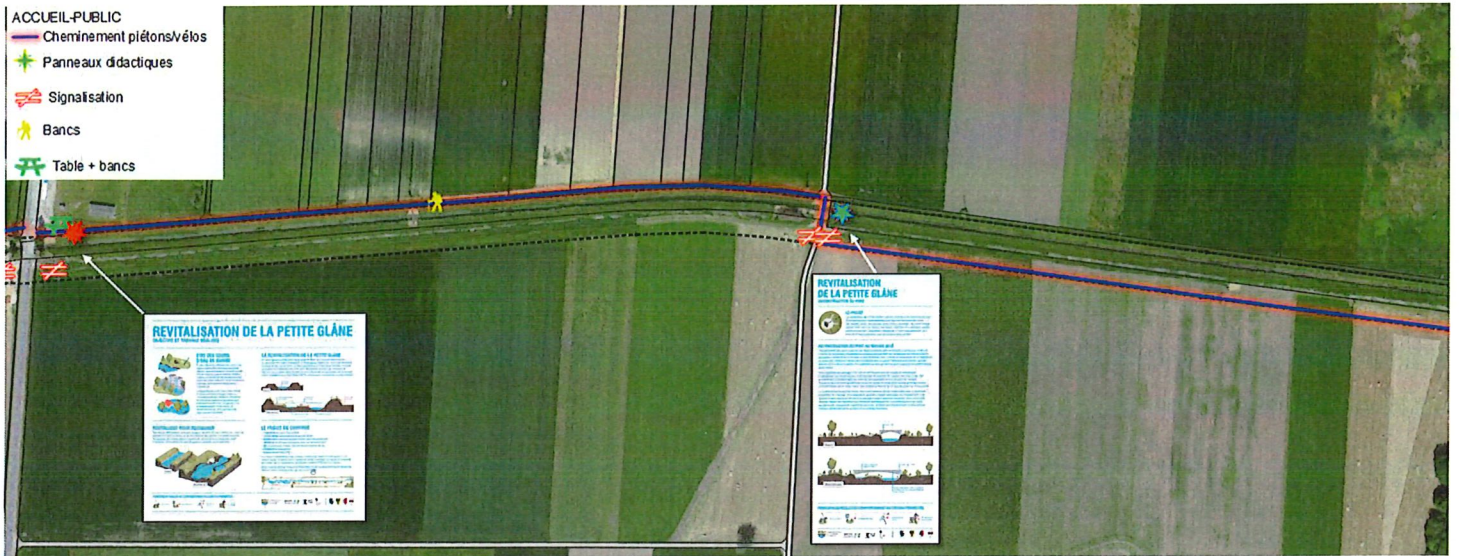


4.1 Etape 1 - Entretien

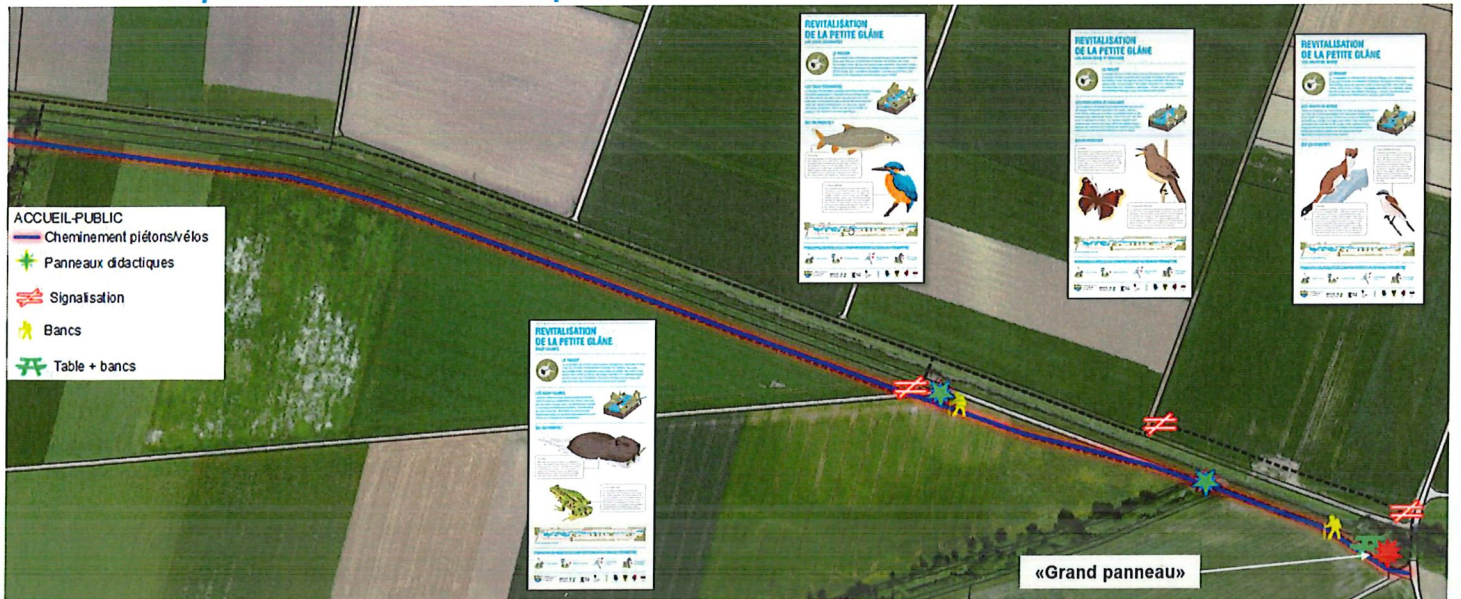
- + Transfert de l'entretien sur le secteur 1 à la DGE dès 2026. Appel d'offres aux entreprises en cours**
- + Plan d'entretien : plan et fiches d'entretiens en cours de finalisation**

The image shows two detailed maintenance plan sheets. The left sheet is titled 'ROSELIERES' and 'F3', and the right sheet is titled 'MILIEUX PRADUAUX' and 'F1'. Both sheets include sections for 'Objectifs de l'entretien', 'Moyens', 'Fauche', 'Lutte contre les plantes indésirables', and 'Méthodes fauchées'. They also feature small photographs of the respective sites and tables for scheduling maintenance activities.

4.1 Etape 2 – Panneaux didactiques



4.1 Etape 2 – Panneaux didactiques



4.2 Etape 3

+ Missy-Vallon (étape 3)

- Décapages réalisés
- Montage des digues réalisés
- Secteur 2 et 3 : excavations et modelage du lit achevés / Remblayage partiellement réalisés
- Secteur 2 : murgiers réalisés
- Chantier en arrêt hivernal
- *1^{ère} étape de plantations terminée*

Prochaines étapes :

- *Reprise de travaux de terrassement prochainement (fin prévue à la fin de l'été 2026)*



4.4 Ouvrages

+ Agrico, St-Aubin

- Permis obtenu
- Appel d'offres début été 2026

+ Marais-Delé, Vully-les-Lacs

- Mise à l'enquête en préparation – Printemps 2026
- Appel d'offres début été 2026

+ Missy

- Examen préalable en cours. Retour provisoire, attente retour définitif.
- Préavis communal concernant le financement validé le 17 mars 2026. Mise à l'enquête après réception du retour d'examen préalable. Printemps 2026
- Appel d'offres début été 2026

Assemblée des délégués de l'AIRPG – 25 mars 2026

4. Etat de l'avancement du chantier - *Etat financier et prévisions*

ETAPES	COMMUNES	LINEAIRE [m]	BUDGET GLOBAL AIRPG [TTC]					TOTAL ETAPE
			TRAVAUX GC + AUTRES	TRAVAUX GB	PONTS (part imputable au projet)	AQUISITION TERRAINS	HONORAIRES ET DIVERS 25%	
LOTS 1-2 / ETAPE 1	St-Aubin (FR) + Vully (VD)	2 900	5 021 136 CHF	805 799 CHF	967 783 CHF	1 203 550 CHF	1 836 438 CHF	9 834 706 CHF
LOTS 1-2 / ETAPE 2	Vully (VD)	1 700	3 225 376 CHF	437 129 CHF	445 878 CHF	108 500 CHF	989 633 CHF	5 206 516 CHF
LOTS 3-4 / ETAPE 3	Missy (VD) + Vallon (FR)	2 200	3 961 846 CHF	622 082 CHF	443 500 CHF	135 500 CHF	1 332 269 CHF	6 495 196 CHF
TOTAL		6 800	12 208 358 CHF	1 865 010 CHF	1 857 161 CHF	1 447 550 CHF	4 158 339 CHF	21 536 418 CHF
ENGAGEMENTS CONTRACTUELS [TTC]								
LOTS 1-2 / ETAPE 1	St-Aubin (FR) + Vully (VD)	2 900	4 982 835 CHF	777 562 CHF	-	-	1 128 304 CHF	6 888 701 CHF
LOTS 1-2 / ETAPE 2	Vully (VD)	1 700	4 320 231 CHF	584 951 CHF	-	-	-	4 905 183 CHF
LOTS 3-4 / ETAPE 3	Missy (VD) + Vallon (FR)	2 200	2 490 564 CHF	785 562 CHF	-	-	466 295 CHF	3 742 421 CHF
TOTAL		6 800	11 793 630 CHF	2 148 075 CHF	0 CHF	0 CHF	1 594 599 CHF	15 536 304 CHF
FACTURES A FIN FEVRIER 2026 [TTC]								
LOTS 1-2 / ETAPE 1	St-Aubin (FR) + Vully (VD)	2 900	4 268 542 CHF	773 136 CHF	-	450 000 CHF	1 961 659 CHF	7 453 336 CHF
LOTS 1-2 / ETAPE 2	Vully (VD)	1 700	3 741 233 CHF	246 395 CHF	-	-	-	3 987 628 CHF
LOTS 3-4 / ETAPE 3	Missy (VD) + Vallon (FR)	2 200	1 404 868 CHF	17 457 CHF	-	-	520 944 CHF	1 943 268 CHF
TOTAL		6 800	9 414 642 CHF	1 036 988 CHF	0 CHF	450 000 CHF	2 482 603 CHF	13 384 232 CHF
PREVISIONS A TERMINAISON [TTC]								
LOTS 1-2 / ETAPE 1	St-Aubin (FR) + Vully (VD)	2 900	4 650 000 CHF	850 000 CHF	1 000 000 CHF	1 203 550 CHF	1 500 000 CHF	9 203 550 CHF
LOTS 1-2 / ETAPE 2	Vully (VD)	1 700	4 150 000 CHF	650 000 CHF	500 000 CHF	108 500 CHF	983 000 CHF	6 391 500 CHF
LOTS 3-4 / ETAPE 3	Missy (VD) + Vallon (FR)	2 200	3 166 667 CHF	800 000 CHF	500 000 CHF	135 500 CHF	1 120 000 CHF	5 722 167 CHF
TOTAL		6 800	11 966 667 CHF	2 300 000 CHF	2 000 000 CHF	1 447 550 CHF	3 603 000 CHF	21 317 217 CHF

13

Assemblée des délégués de l'AIRPG – 25 mars 2026

Ordre du jour

- 1 Ouverture de l'assemblée
- 2 Contrôle des présences
- 3 PV de l'assemblée des délégués du 27 novembre 2025
- 4 Etat d'avancement du chantier
- 5 Comptes 2025
- 6 Divers

14

5.1 Présentation



Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2025
à l'attention du Comité de direction et de la Commission financière de
L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR LA REVITALISATION DE LA PETITE GLÂNE (AIRPG)

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR LA REVITALISATION DE LA PETITE GLÂNE (AIRPG) comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte de résultats, le compte des investissements et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice antérieur à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels éjoints sont conformes aux prescriptions légales cantonales et communales.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit des comptes annuels conformément aux prescriptions légales de la loi sur les finances communales (LFC), à son règlement d'exécution (ORFC) et à la recommandation d'audit 60 Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux (RA 60).

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions sont plus amplement décrites dans la section intitulée « Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'Association de communes, conformément aux dispositions légales cantonales et communales et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion.

Responsabilités du Comité de direction relatives aux comptes annuels

Le Comité de direction est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales cantonales et communales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux dispositions légales cantonales et communales et à la recommandation d'audit suisse 60 Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réalisons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de l'Association.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations vérifiées.

Nous communiquons au Comité de direction notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre audit, nous avons constaté que le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels n'est pas documenté par écrit dans tous les domaines importants.

Selon notre appréciation, le système de contrôle interne n'est pas conforme à la loi suisse, ce qui explique que nous ne puissions confirmer l'existence du système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels.

En dépit de la remarque formulée dans le paragraphe « Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires », nous recommandons de proposer à l'Assemblée des délégués d'approuver les comptes annuels.

Fribourg, le 12 mars 2026

FIDUCONSULT FRIBOURG SA



12 mars 2026

Qualified Electronic Signature by > SwissSign
Pascal Thierlin
Expert réviseur agréé
(En-tête responsable)



12 mars 2026

Qualified Electronic Signature by > SwissSign
Alain Vez

5.3 Rapport et préavis de la commission financière

5.4 Approbation



1	Ouverture de l'assemblée
2	Contrôle des présences
3	PV de l'assemblée des délégués du 27 novembre 2025
4	Etat d'avancement du chantier
5	Comptes 2025
6	Divers



6.1. Divers

